




PRÉPARER LE LUXEMBOURG POUR L'AVENIR



Revendications
électorales
2018
relatives à la politique
climatique et énergétique
du Luxembourg

PRÉPARER LE LUXEMBOURG POUR L'AVENIR

La protection du climat est très probablement l'un des plus grands défis de notre époque.

L'accord de Paris sur le climat a défini un objectif clair : d'ici le milieu de ce siècle au plus tard, notre société doit se retirer progressivement de l'utilisation de matières premières fossiles telles que le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

Le Luxembourg continue d'être l'un des leaders mondiaux en matière d'émissions par habitant de gaz à effet de serre nuisibles au climat : il est très éloigné de ce qui est nécessaire du point de vue de la protection du climat. En outre, la dépendance du pays à l'égard des combustibles fossiles représente un risque économique et géopolitique.

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, les efforts du Luxembourg en matière de protection du climat ne sont pas suffisants pour répondre aux responsabilités du pays et aux engagements découlant de l'Accord de Paris sur le climat. Un engagement soutenu est urgent et inévitable.

Pour préparer le Luxembourg à l'avenir, nous avons besoin d'une stratégie de protection du climat proposant aux

ménages, aux commerces, à l'industrie, aux transports et à l'agriculture des objectifs et des mesures concrètes.

La politique économique et financière du Luxembourg reste orientée principalement vers la croissance économique, et non vers le développement durable et la protection du climat. Une stratégie de protection du climat efficace à long terme devra se livrer à un débat fondamental sur la croissance, afin de pouvoir aboutir à de nouvelles voies et perspectives pour une société durable.

Votum Klima appelle tous les partis politiques et le futur gouvernement luxembourgeois à relever résolument les défis de la protection du climat.

Nos 15 revendications électorales mettent en évidence les questions de politique climatique et énergétique auxquelles le futur gouvernement doit donner la priorité. Plus nous concevons la protection du climat comme une chance pour notre société, plus le pays et ses habitants seront en mesure de surmonter cette tâche monumentale pour l'avenir.

Luxembourg, mai 2018



Sommaire

1. Objectif de réduction des gaz à effet de serre
2. Échange de droits d'émission
3. Structures cohérentes
4. Justice climatique
5. Protection des forêts
6. Politique énergétique
7. Énergies renouvelables
8. Agrocarburants

Revendications
électorales
2018
relatives
à la politique
climatique et
énergétique du
Luxembourg

9. Énergie nucléaire
10. Mobilité
11. Agriculture
12. Pauvreté énergétique
13. Politique économique
14. Politique fiscale
15. Éducation durable

1. OUVRIR LA VOIE À UNE SOCIÉTÉ SANS CO₂, GRÂCE À DES OBJECTIFS À MOYEN ET LONG TERME

Avec la ratification de l'accord de Paris sur le climat, le Luxembourg s'est engagé à contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius. La tâche du futur gouvernement est claire : la voie à suivre doit déjà être tracée dans l'économie et la société d'aujourd'hui afin que nous puissions réaliser les réductions de gaz à effet de serre nécessaires à moyen et à long terme.

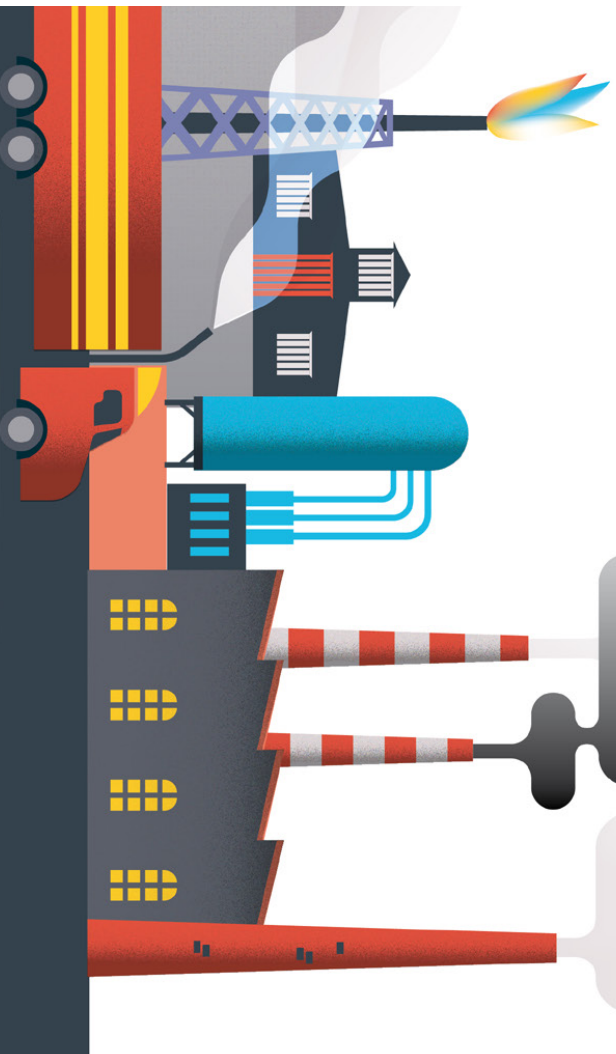
Votum Klima appelle le nouveau gouvernement à tenir compte des exigences de l'accord de Paris sur le climat lors de l'élaboration du troisième plan d'action national protection du climat.

À l'instar d'autres pays, le Luxembourg devrait pendant les deux premières années de la future législature consolider la protection du climat par le biais d'une loi sur la protection du climat. Une telle loi doit fixer des objectifs sectoriels de réduction ainsi que des mesures et des instruments concrets pour les secteurs les plus importants : les transports, l'industrie, le logement et l'agriculture.

Votum Klima se félicite de l'engagement du gouvernement luxembourgeois au niveau européen en faveur de l'augmentation nécessaire des objectifs de l'UE en matière de protection du climat. Tout comme les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre, les objectifs européens de protection du climat doivent s'orienter aux résultats scientifiques¹.



Voir également
2. Échange de droits d'émission
7. Énergies renouvelables
11. Agriculture
13. Politique économique



¹ À cet égard, Votum Klima renvoie aux rapports réguliers du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

2. RÉALISER LES OBJECTIFS CLIMATIQUES NATIONAUX SANS RECOURS À DES ÉCHAPPATOIRES

L'échange de droits d'émission – un instrument introduit par le traité de Kyoto – visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre là où les coûts sont les plus faibles. Cela a conduit à une multiplication des projets dans les pays en développement et dans l'ancien bloc de l'Est, avec souvent des économies de gaz à effet de serre douteuses et des conséquences sociales négatives. Les pays industrialisés occidentaux ont acheté des droits d'émission afin d'atteindre leurs objectifs de réduction à moindre coût. L'échange de droits d'émission est devenu une échappatoire qui permet de négliger la réalisation de propres efforts de protection du climat.

L'article 6 de l'Accord de Paris sur le climat ne met pas un terme à l'échange de droits d'émission entre les pays du monde entier et laisse ouverte la question de savoir ce qu'il adviendra des droits d'émission classiques en provenance des pays en développement après 2020. L'achat de droits d'émission pour atteindre notre contribution nationale à l'objectif commun de l'UE de 2030 en matière de protection du climat représenterait une solution politico-économique à courte vue et enfermerait notre pays dans sa structure de niche fossile.



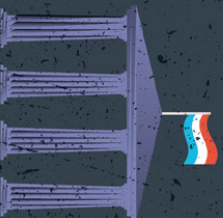
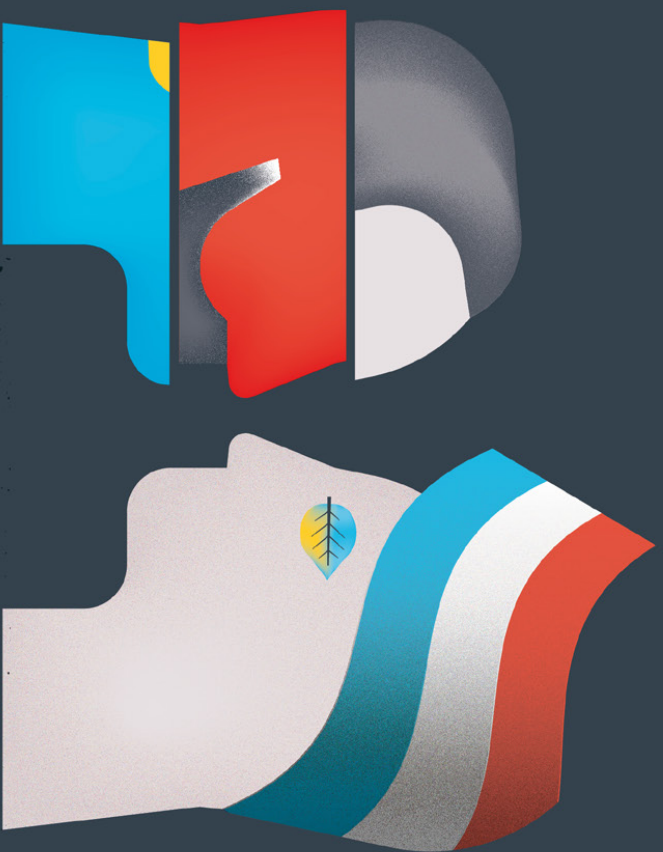
En conséquence, Votum Klima appelle le Luxembourg à se passer des droits d'émission excédentaires qui ont déjà été achetés ne doivent pas être revendus à d'autres.

De même, des droits d'émission excédentaires provenant du secteur SCEQE (production d'électricité, raffineries, production d'acier, etc.) ne doivent être ni crédités, au ni rachetés par le secteur non-SCEQE (transport, agriculture, ménages, secteur tertiaire et entreprises qui n'appartiennent pas au secteur SCEQE).

Voir également

1. Objectif de réduction des gaz à effet de serre
3. Structures cohérentes
4. Justice climatique
5. Protection des forêts
8. Agrocarburants





3. UNE POLITIQUE CLIMATIQUE COHÉRENTE EXIGÉ DES STRUCTURES COHÉRENTES

Pour mener à bien une politique climatique intersectorielle, le Luxembourg a besoin d'une structure de gouvernance appropriée – tant au sein du gouvernement que sur le plan de la coopération avec les acteurs sociaux. La cohérence, la transparence, la participation de toutes les parties prenantes ainsi qu'une répartition claire des responsabilités sont des fondements importants à cet égard.

Des réformes au niveau ministériel sont essentielles. La répartition des questions énergétiques et climatiques entre les ministères de l'économie, du développement durable et du logement s'est avérée inefficace au cours de la législature actuelle.



Votum Klima appelle à regrouper toutes les compétences du secteur de l'énergie et du climat dans un seul ministère. Le ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI) serait prédestiné

à cette tâche, puisque les domaines des transports et de l'aménagement du territoire, si importants pour la protection du climat, y sont déjà implantés. En outre, la concentration des compétences au sein d'un seul ministère pourrait garantir la réalisation d'une politique cohérente et la mise à disposition des capacités en ressources humaines nécessaires, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE.

Des pools de compétences sur des sujets liés au climat doivent être créés dans tous les ministères et administrations. Le contrôle de durabilité (Nachhaltigkeitscheck), qui a été initié par le gouvernement actuel, pourrait servir d'instrument pour concilier les décisions politiques de tous les ministères avec les exigences de développement durable en général – et avec celles de la protection du climat en particulier.

Voir également

1. Objectif de réduction des gaz à effet de serre
2. Echange de droits d'émission
6. Politique énergétique
7. Énergies renouvelables
10. Mobilité

4. ASSUMER DE LA RESPONSABILITÉ POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE MONDIALE

Avec ses émissions de gaz à effet de serre par habitant, qui sont parmi les plus élevées au monde, le Luxembourg a une responsabilité supérieure à la moyenne pour soutenir les personnes touchées par le changement

climatique. Les personnes à revenu intermédiaire et inférieur dans les pays en développement sont les principales victimes du changement climatique. Les catastrophes insidieuses et brusques qu'il provoque sont devenues un obstacle de plus en plus important à l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement, y compris dans les pays cibles de la politique de coopération luxembourgeoise.



Votum Klima appelle à ce que la justice climatique reste une priorité de la politique climatique nationale. La justice climatique, tout comme les 17 objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable, doit être réalisée à travers des actions concrètes et cohérentes dans tous les domaines politiques.

Le Luxembourg doit tenir compte de ses engagements mondiaux et de son immense empreinte écologique dans le nouveau Plan national de développement durable (PNDD).

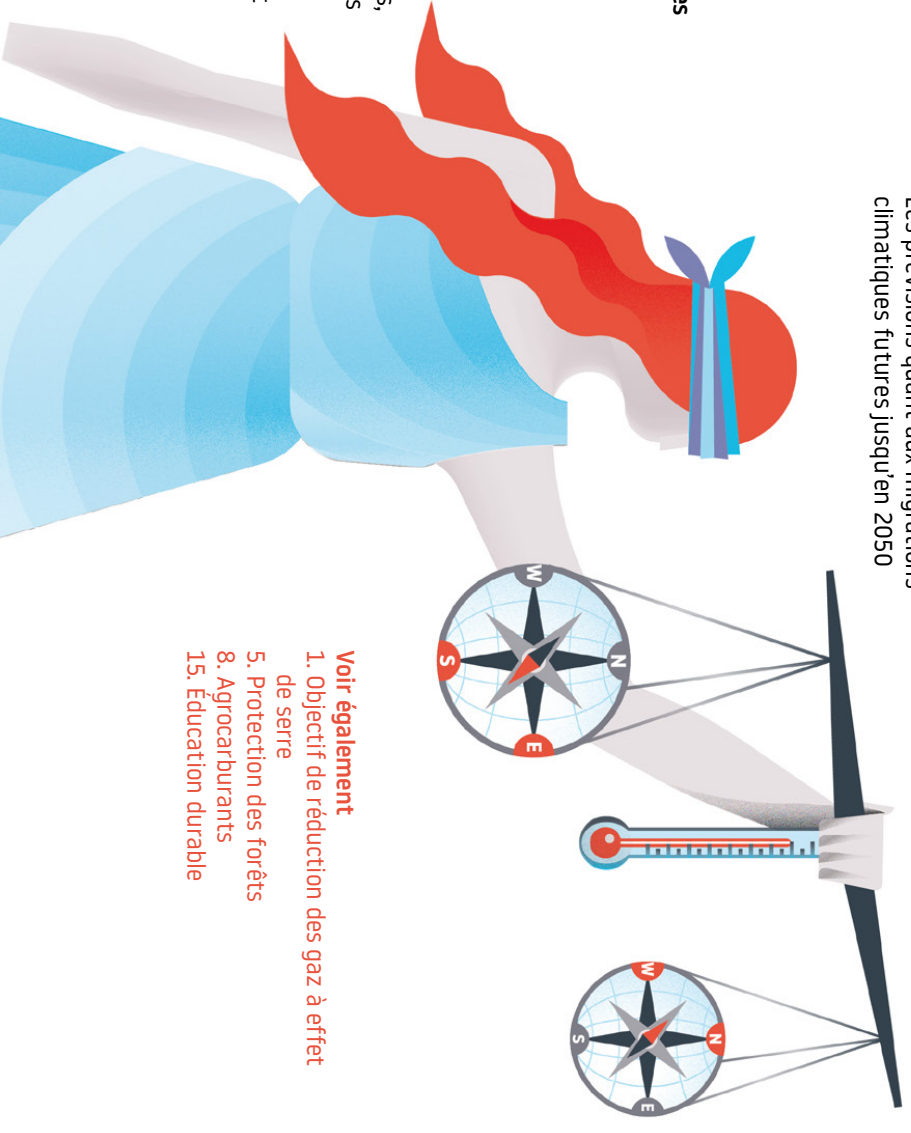
Pour prévenir les effets négatifs sur l'environnement et les droits humains, les aides d'État et les investissements des fonds publics (par exemple, le Fonds de compensation et le Fonds souverain intergénérationnel) doivent être liés à des critères de durabilité.

Le nouveau gouvernement doit imposer un devoir de diligence contraignant aux sociétés transnationales basées au Luxembourg afin de prévenir les violations des droits humains tout au long de la chaîne de production des entreprises. Le financement climatique des projets de réduction et d'adaptation des ONG et de leurs organisations partenaires du Sud doit être pour suivi et élargi, et continuer à être supplémentaire à la coopération au développement.

Les migrations et les mouvements de réfugiés au XXI^e siècle augmenteront en raison du changement climatique. Les prévisions quant aux migrations climatiques futures jusqu'en 2050

varient entre 50 et 200 millions de personnes ; le nombre le plus fréquemment mentionné étant celui de 200 millions.

La « Plateforme des Nations Unies sur les déplacements liés aux catastrophes » et le « Mécanisme international de Varsovie » doivent être renforcés sur les plans politique et institutionnel. À partir de 2019, des moyens doivent également être affectés à un fonds pour « les pertes et les dommages ».



Voir également

1. Objectif de réduction des gaz à effet de serre
5. Protection des forêts
8. Agrocarburants
15. Education durable

5. PROTÉGER LES FORÊTS EN TANT QU'ÉCOSYSTÈMES COMPLEXES ET HABITATS POUR TOUS LEURS HABITANTS

Il s'agit d'abord et avant tout de protéger les forêts en tant que des écosystèmes complexes et habitats naturels – et non pas essentiellement en tant que puits de carbone. Les forêts ne peuvent pas compenser le CO2 introduit dans l'atmosphère – en brûlant des combustibles fossiles tels que le pétrole, le gaz et le charbon – de manière «climatiquement neutre». Les arbres ne peuvent stocker le CO2 que temporairement. Par conséquent, la plus grande partie du CO2 retourne dans l'atmosphère au plus tard à la mort des arbres.

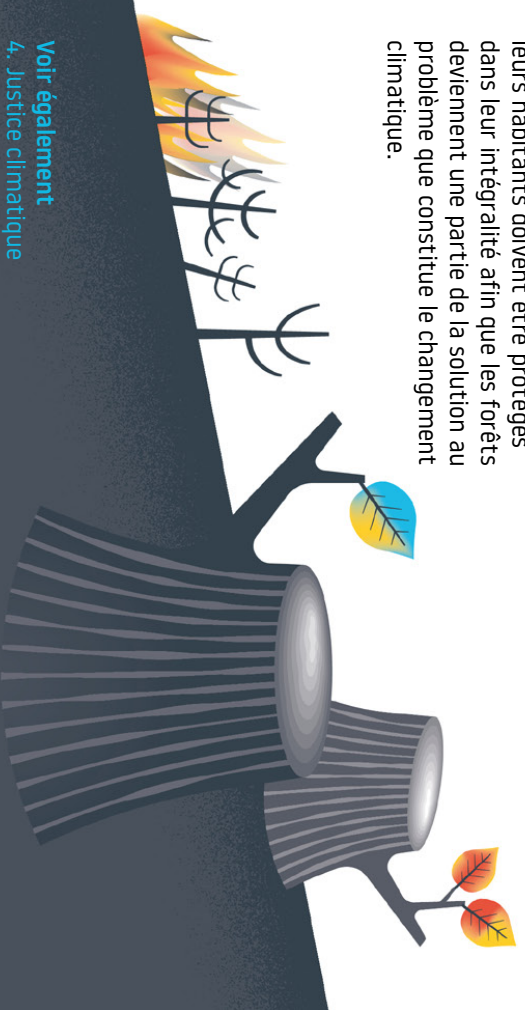
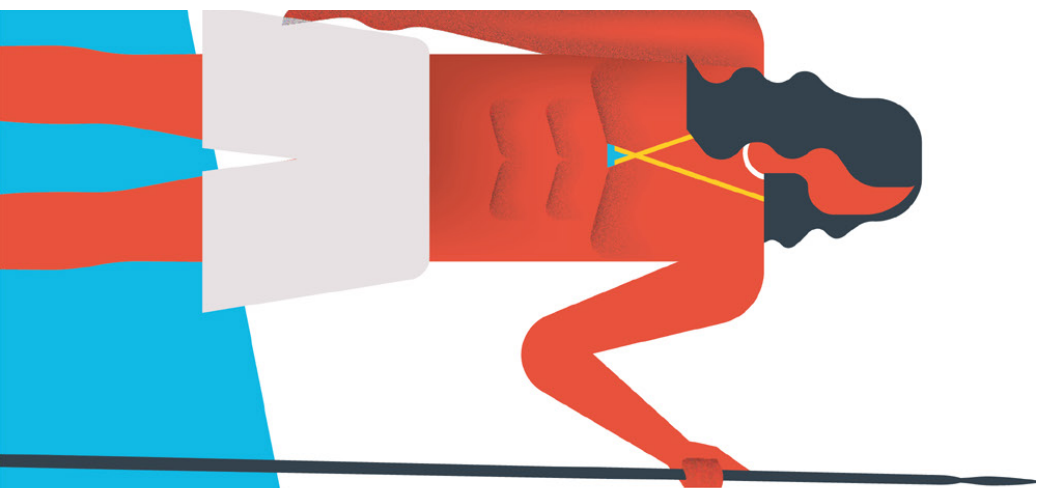
Malheureusement, l'Accord de Paris renforce l'approche des droits d'émission des forêts et traite les forêts tropicales et subtropicales principalement comme des puits de CO2 plutôt que comme des écosystèmes complexes.

Les droits d'émission des projets nommés REDD et REDD+ sont calculés à partir du stockage temporaire de CO2 dans les forêts. Leurs acheteurs s'en servent pour émettre la même quantité de CO2 de façon «climatiquement neutre» dans l'atmosphère - un jeu à somme nulle.

La ratification de la Convention 169 de l'OIT par le Luxembourg est un pas important vers la protection des forêts. Cette convention contraignante protège les droits des peuples autochtones et donc leur droit à un environnement intact. Les forêts et leurs habitants doivent être protégés dans leur intégralité afin que les forêts deviennent une partie de la solution au problème que constitue le changement climatique.

Votum Klima appelle le nouveau gouvernement à renforcer les concepts holistiques tels que les concepts «REDD+ Indigena» et «La forêt vivante» en provenance de l'Amazonie indigène. Ces concepts se proposent de protéger les forêts en tant qu'habitat pour les animaux, les plantes et les humains, en tant que réservoirs de carbone et d'eau et en tant que zones de détente. Le nouveau gouvernement doit lutter contre le commerce illégal du bois et pour le respect du label FSC.

Voir également
4. Justice climatique
8. Agrocarburants



6. LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE COMME PREMIÈRE PRIORITÉ

Pour répondre aux exigences de la protection du climat, il faut une réduction drastique de la consommation d'énergie. C'est le seul moyen de s'assurer que la consommation d'énergie restante soit couverte à 100 % de manière climatiquement neutre (ou neutre en CO₂).

Certes, des progrès ont été réalisés ces dernières années en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique au Luxembourg, par exemple dans la construction de logement et l'industrie. Certes, les besoins énergétiques globaux du Luxembourg ont légèrement diminué, malgré la croissance économique et démographique de ces dernières années. Et pourtant, la consommation d'énergie par habitant au Luxembourg reste bien au-dessus de la moyenne de celle des pays industrialisés modernes.

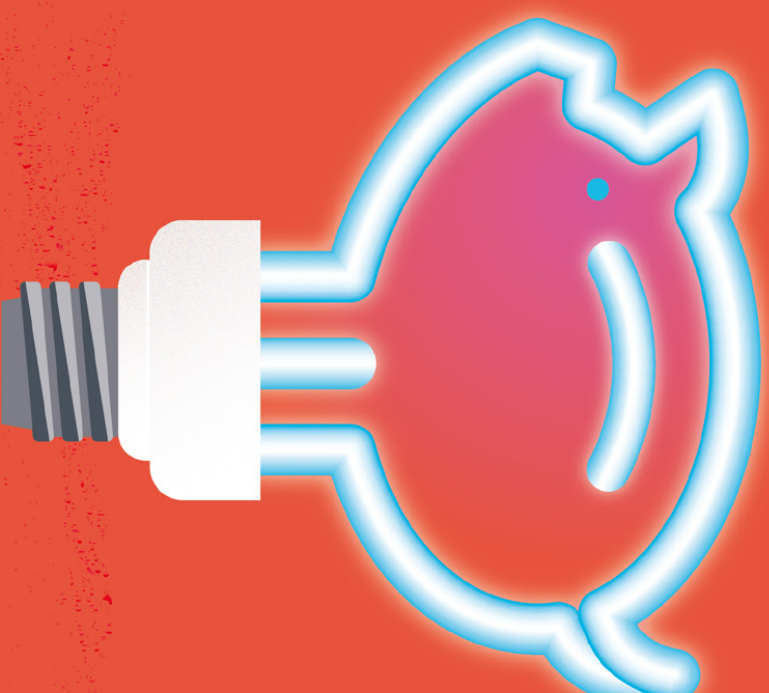


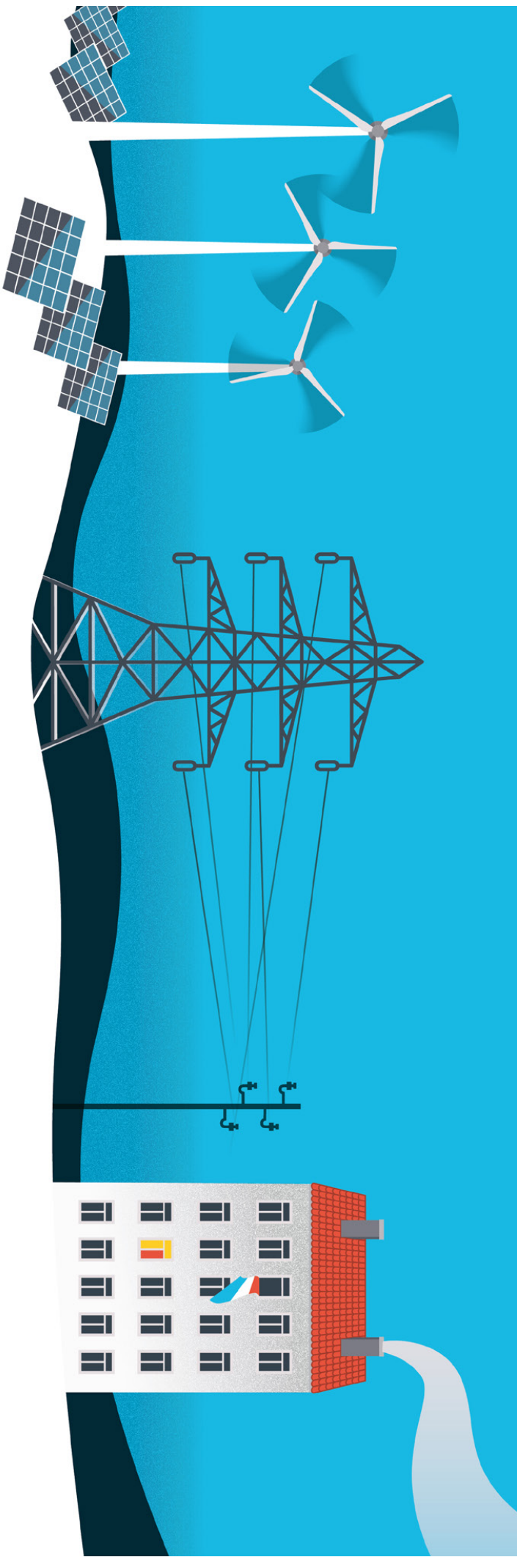
Votum Klima appelle le futur gouvernement à multiplier les efforts pour réaliser des économies d'énergie cohérentes et durables dans tous les secteurs. Le gouvernement doit lancer de nouveaux programmes de conseil et de soutien – ciblés et socialement équitables – en matière d'économies d'énergie pour les ménages, les petites et moyennes entreprises, l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Toutefois, le simple accent sur les gains d'efficacité ne suffira pas à réduire la consommation d'énergie absolue dans la mesure nécessaire à long terme, puisque les gains d'efficacité sont partiellement neutralisés (« effet de rebond »). Il sera nécessaire de remettre en question notre modèle économique – et donc notre mode de vie. Des concepts tels que la suffisance ou la société à 2000 watts doivent être discutés plus en profondeur et en toute transparence.

Voir également

1. Objectif de réduction des gaz à effet de serre
12. Pauvreté énergétique





7. 100 % D'ÉNERGIES RENOUVELABLES D'ICI 2050

Les objectifs de l'accord de Paris sur le climat impliquent que tous les États doivent convertir leur approvisionnement énergétique à 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050 au plus tard. Au niveau international, le Luxembourg est en queue de peloton dans le domaine des énergies renouvelables : en 2016, seulement 5,4 % de la consommation nationale d'énergie provenait des énergies renouvelables. Malgré certains développements positifs, l'énergie renouvelable produite localement ne représente qu'environ 3%.

Le Luxembourg a consenti au niveau de l'UE à un objectif de 11 % d'ici 2020. Cet objectif ne pourra être atteint que par le transfert statistique de quotas en provenance d'autres pays – avec des fonds qui par conséquence feront défaut à l'expansion des énergies renouvelables au Luxembourg.



Votum Klima appelle le nouveau gouvernement à adopter une stratégie claire capable de convertir l'approvisionnement énergétique du Luxembourg à 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050. La production nationale d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables doit devenir une priorité de la politique énergétique, au même titre que les économies d'énergie et l'efficacité énergétique.

La décentralisation de la production d'énergie et l'autosuffisance dans le domaine des énergies renouvelables doivent être réalisées de manière socialement acceptable. Des conditions

cadres propices à une participation substantielle des coopératives énergétiques, des entreprises et des citoyens dans la transition énergétique du Luxembourg doivent être créées.

Outre son importance pour la protection du climat, l'expansion du secteur des énergies renouvelables est un facteur important pour un approvisionnement énergétique indépendant et la création d'emplois orientés vers l'avenir.

Voir également

1. Objectif de réduction des gaz à effet de serre
6. Politique énergétique
8. Agrocarburants
12. Pauvreté énergétique
15. Éducation durable

8. NON AUX AGROCARBURANTS

Les agrocarburants ne contribuent pas à résoudre le problème des émissions dans le secteur des transports. La production d'agrocarburants va de pair avec la destruction de la biodiversité, de graves impacts climatiques et environnementaux ainsi que des conflits et d'autres conséquences sociales graves. Les agrocarburants sont souvent à l'origine d'émissions plus élevées que les carburants classiques, compte tenu des émissions dues aux changements indirects d'affectation des terres.

La quantité de biomasse que nous pouvons utiliser de manière durable pour notre approvisionnement énergétique est très limitée parce qu'elle est en concurrence directe avec d'autres utilisations de la biomasse, y compris l'agriculture et la production alimentaire.

L'UE examine actuellement la possibilité de limiter à 3,8 % d'ici 2030 la part des agrocarburants à base de denrées alimentaires ou de matières premières pour aliments pour animaux. Cette proposition est tout à fait insuffisante, y compris en ce qui concerne les objectifs de protection du climat.

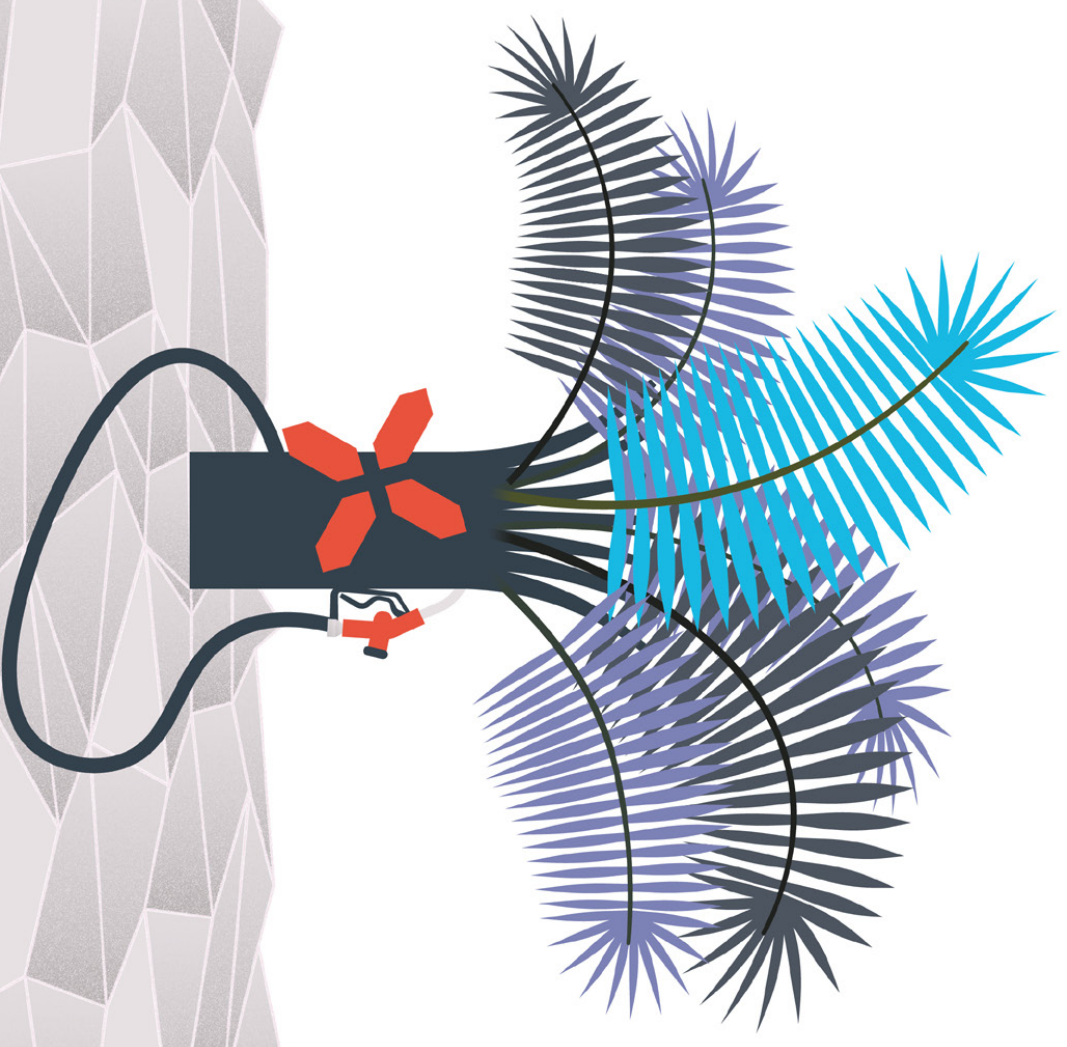


Votum Klima appelle le futur gouvernement à se prononcer au niveau européen pour l'arrêt complet de l'utilisation des agrocarburants dans l'UE d'ici 2030, tout particulièrement par rapport aux agrocarburants à base d'huile de palme.

Le Luxembourg doit abandonner complètement les agrocarburants pour atteindre ses objectifs en matière d'énergies renouvelables et de protection du climat. Pour réduire durablement les émissions dans le secteur des transports, il n'y a pas d'autre solution que de mettre fin aux exportations de carburants et d'étendre constamment la mobilité durable.

Voir également

1. Objectif de réduction des gaz à effet de serre
5. Protection des forêts
7. Énergies renouvelables
10. Mobilité
15. Éducation durable



9. POURSUIVRE RÉSOLUMENT LA SORTIE DU NUCLÉAIRE

L'énergie nucléaire n'est pas une solution durable au problème climatique. Elle ne couvre actuellement qu'une fraction des besoins énergétiques mondiaux (2015 : environ 5 %). L'expansion de l'énergie nucléaire n'est pas une option pour notre approvisionnement énergétique, non seulement en raison de la disponibilité limitée de la matière première, l'uranium. L'énergie nucléaire est dangereuse pour l'humain et l'environnement. D'un point de vue économique, elle n'est pas non plus une alternative aux énergies renouvelables. En effet, le prix de revient de l'énergie nucléaire est bien plus élevé que celui des énergies renouvelables.

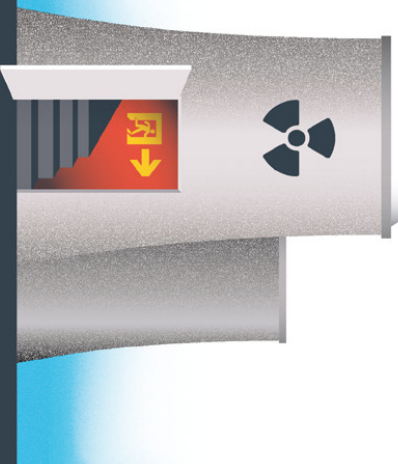
Votum Klima appelle le futur gouvernement à poursuivre son engagement soutenu en faveur de la sortie du nucléaire, tant au niveau national qu'au niveau européen. Les investissements des fonds publics dans les entreprises de l'industrie nucléaire doivent cesser et mis à disposition pour l'expansion nécessaire des énergies renouvelables.

La politique antinucléaire du pays doit également se refléter dans la politique d'achat des entreprises de fourniture d'énergie avec participation publique. La part de 10,5 % de l'énergie nucléaire dans le mélange énergétique national doit être remplacée par des énergies renouvelables.

En outre, des ressources financières doivent être mises à disposition pour assurer une assistance juridique et technique dans les dossiers transfrontaliers Cattenom et Tihange. Des ressources financières sont également nécessaires pour permettre au Luxembourg de s'impliquer davantage dans des actions internationales, tel que par exemple la plainte contre les millions d'euros d'aide financière versés par le gouvernement britannique à la centrale nucléaire de Hinkley Point C sur la côte sud-ouest de l'Angleterre ou contre toutes tentatives de renégociation du traité Euratom à la suite du Brexit.



Voir également
7. Énergies renouvelables
13. Politique économique
14. Politique fiscale



10. CONCILIER LA MOBILITÉ DURABLE ET L'AMÉNAGEMENT DU PAYS

Les concepts d'aménagement du pays et de mobilité doivent être conciliés afin d'assurer une offre optimale de transports publics et une bonne accessibilité des voies piétonnes et des pistes cyclables.

Malgré les efforts du gouvernement pour améliorer la mobilité, y compris la mise en service des tramways dans la capitale et les gares périphériques, le problème de mobilité du Luxembourg ne cesse de s'aggraver. Sur les routes, le transport individuel domine et il manque trop souvent d'alternatives attrayantes.

En parallèle, il faut lutter contre les dérives cruciales dans le secteur des transports : tourisme à la pompe et exportations de carburant. Celles-ci sont responsables de plus de la moitié des émissions nationales, elles provoquent des détours de grands flux de véhicules et augmentent l'attractivité du transport motorisé individuel par rapport aux transports publics et à la mobilité douce.

Le gouvernement doit enfin relever le défi et prendre les mesures appropriées pour cesser progressivement et durablement les exportations de carburant dans les années à venir.



Voir également
13. Politique économique
14. Politique fiscale

Votum Klima appelle le nouveau gouvernement à développer

constamment les transports publics en leur donnant la priorité au sein du budget de l'État au détriment des transports individuels. Le transport individuel doit être réduit par des mesures supplémentaires (par exemple le « carpooling » ou le « carsharing »).



11. PORTER LA PART DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE À AU MOINS 20 % D'ICI 2025 ET VISER L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Votum Klima revendique que l'agriculture luxembourgeoise contribue, elle aussi, à la protection du climat. Cela signifie non seulement que la part de l'agriculture biologique doit être portée à au moins 20 % d'ici 2025. Mais que le Luxembourg doit également viser une agriculture basée sur les sols avec la plus grande autosuffisance alimentaire possible.

L'agriculture luxembourgeoise était responsable de 6,6 % des émissions nationales de gaz à effet de serre en 2015. L'importation d'engrais, de pesticides et d'aliments pour animaux entraîne des émissions supplémentaires au cours de leur production et de leur transport. En dépit des émissions considérables de gaz à effet de serre, l'agriculture a jusqu'à présent été épargnée par les mesures de réduction ciblées.

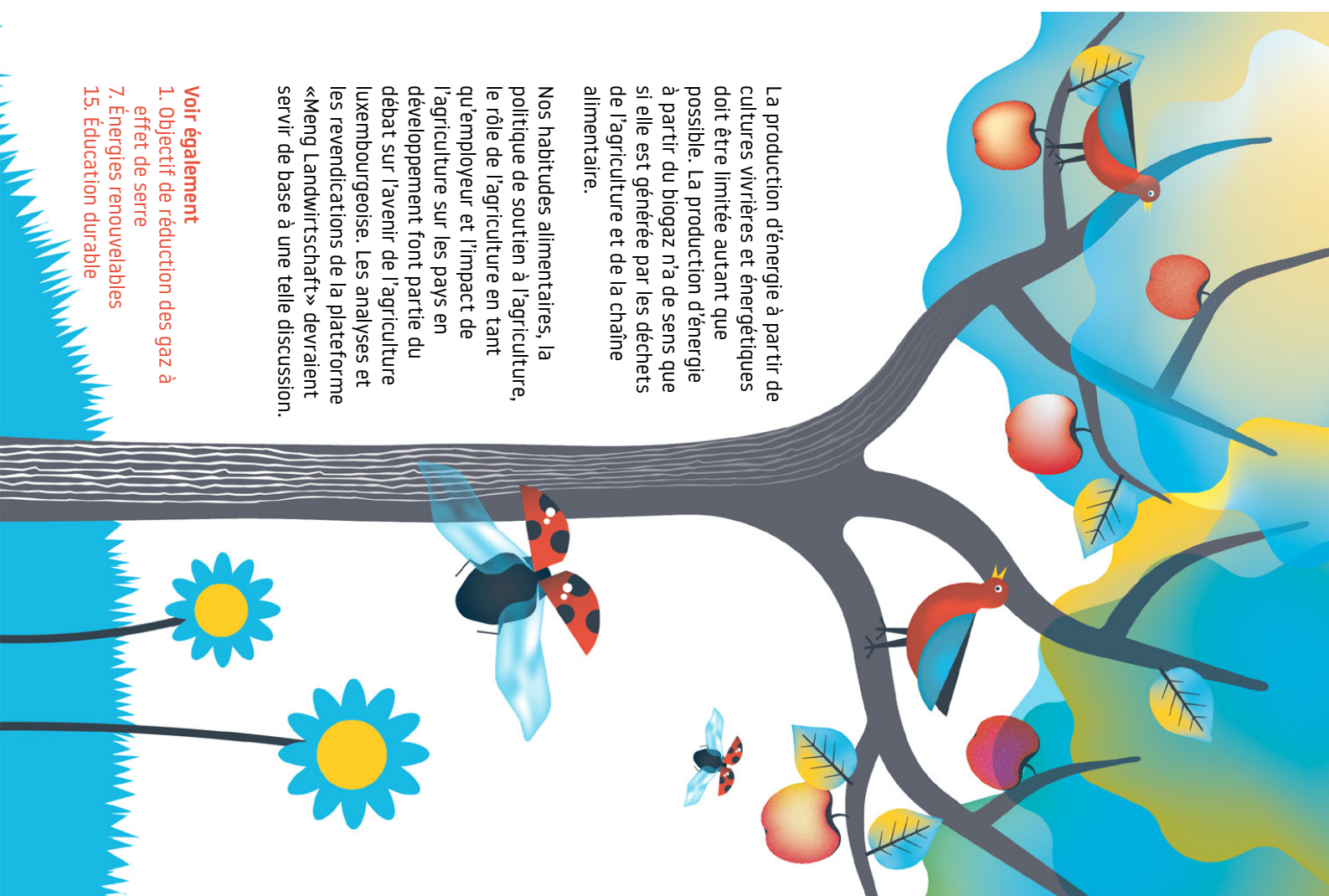
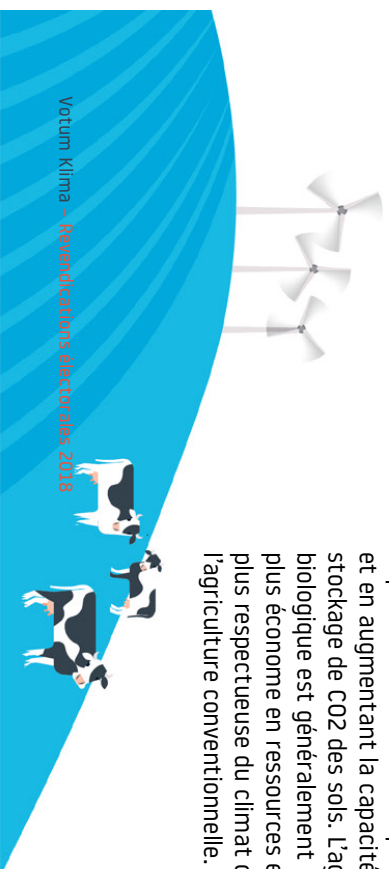
L'agriculture durable et basée sur les sols contribue activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple en réduisant les importations de matières premières et en augmentant la capacité de stockage de CO2 des sols. L'agriculture biologique est généralement plus économe en ressources et plus respectueuse du climat que l'agriculture conventionnelle.

La production d'énergie à partir de cultures vivrières et énergétiques doit être limitée autant que possible. La production d'énergie à partir du biogaz n'a de sens que si elle est générée par les déchets de l'agriculture et de la chaîne alimentaire.

Nos habitudes alimentaires, la politique de soutien à l'agriculture, le rôle de l'agriculture en tant qu'employeur et l'impact de l'agriculture sur les pays en développement font partie du débat sur l'avenir de l'agriculture luxembourgeoise. Les analyses et les revendications de la plateforme «Meng Landwirtschaft» devraient servir de base à une telle discussion.

Voir également

1. Objectif de réduction des gaz à effet de serre
7. Énergies renouvelables
15. Éducation durable



12. LUTTER RÉSOLUMENT CONTRE LE GASPILLAGE D'ÉNERGIE ET LA PAUVRETÉ ÉNERGÉTIQUE

Une augmentation des coûts énergétiques de même que des mesures coûteuses de protection du climat peuvent représenter un fardeau considérable pour les personnes aux ressources financières limitées. La norme énergétique des appartements dans le secteur de la location est souvent problématique, ce qui entraîne une consommation d'énergie et des coûts inutiles. Les propriétaires investissent trop rarement dans la rénovation énergétique de leurs immeubles loués et répercutent les coûts de la rénovation éconergétique sur les locataires.



Votum Klima appelle le nouveau gouvernement à développer des concepts de promotion de mesures d'économie d'énergie socialement responsable afin de prévenir la pauvreté énergétique, en particulier en relation avec la pauvreté infantile. Les lois et programmes de subvention existants, tels que la loi sur la location, l'ordonnance sur l'isolation thermique,

les possibilités d'amortissement, etc. doivent être révisés à cette fin.

Les personnes à ressources financières limitées ont moins bénéficié des programmes d'appui du gouvernement parce qu'elles n'ont pas accès aux préfinancements. Pour cette raison, les programmes de subvention doivent prévoir des options qui permettent de mettre en œuvre des améliorations énergétiques même avec peu ou pas de capitaux propres.

Ces mesures doivent être accompagnées, au niveau municipal, d'offres d'information gratuites sur le comportement des utilisateurs en matière d'économie d'énergie.

Dans le secteur du logement social, les structures étatiques et municipales doivent donner le bon exemple. En plus des structures appartenant à l'État (par exemple le Fonds du Logement), l'État doit soutenir activement les communes dans la réalisation de rénovations énergétiques de leurs logements sociaux.

Voir également
1. **Objectif de réduction des gaz à effet de serre**

13. AXER DURABLEMENT LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE SUR LA PROTECTION DU CLIMAT ET LE BIEN COMMUN

La politique économique et financière du Luxembourg n'est pas principalement axée sur le développement durable et la protection du climat. La croissance demeure le principe directeur de l'action économique. Ni la réforme fiscale ni le processus de Rifkin n'ont abouti à une réduction des aides d'État contreproductives en matière de protection du climat et de l'environnement ou à la promotion d'alternatives écologiques.



Votum Klima appelle le futur gouvernement à initier une réforme fiscale durable qui augmentera le coût des émissions de CO2 et de la consommation de ressources tout en ayant un impact positif sur le marché du travail. Une part importante de cette réorientation doit être l'ajout d'une composante CO2 aux taxes énergétiques existantes sur les combustibles fossiles. Une

taxe sur les transactions financières pourrait compenser la suppression des pratiques fiscales non durables.

Le principe directeur du gouvernement doit être la promotion du bien commun. L'objectif est de développer la création de valeur régionale et la place économique luxembourgeoise dans le domaine du développement durable. Les « green jobs » peuvent créer de nouveaux emplois. Des programmes de requalification doivent être proposés aux salariés travaillant dans des secteurs qui ne sont pas durables du point de vue du climat et de l'environnement.

Un débat fondamental permettant la conception d'une politique économique et sociale pour l'avenir contestant la prémisse de la croissance est devenu incontournable.

Voir également
10. Mobilité
11. Agriculture
12. Pauvreté énergétique
15. Éducation durable

14. LA PLACE FINANCIÈRE LUXEMBOURGEOISE EN TANT QUE MOTEUR DE LA PROTECTION INTERNATIONALE DU CLIMAT

t Pour pouvoir réaliser des mesures de lutte contre le changement climatique dans le monde entier, nous devons investir dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les mesures d'adaptation. Les investissements dans les infrastructures effectués à l'échelle mondiale au cours de la prochaine décennie détermineront si la stabilité climatique peut être atteinte.

Avec LuxFlag, FCCF, GreenExchange et la BEI comme promoteurs des GreenBonds, le Luxembourg a réussi à se créer une image verte dans le domaine de la finance. Malheureusement, la « Sustainable Finance » n'est en aucun cas le nouveau standard, mais simplement un complément à la gamme de produits existante. 94 % des fonds d'investissement au Luxembourg n'ont pas été jusqu'à présent affectés par les exigences de protection du climat, de durabilité et de transparence.

Comme l'a demandé le Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable, le Luxembourg doit promouvoir l'harmonisation des labels pour les produits financiers et exiger des normes sociales et environnementales élevées dans toute l'Europe et dans le monde. D'une manière générale, des règles de transparence doivent être introduites concernant l'incidence climatique des produits proposés et des investissements réalisés par les institutions financières.

3 **Votum Klima appelle le Luxembourg à assumer ses responsabilités en tant que centre financier mondial et deuxième lieu d'implantation des fonds d'investissement au monde.**

k Aussi bien le gouvernement que l'industrie des fonds doivent relever le défi de la protection du climat afin d'arrêter les investissements dans les industries nuisibles au climat et de mobiliser les fonds nécessaires pour les mesures de protection du climat.

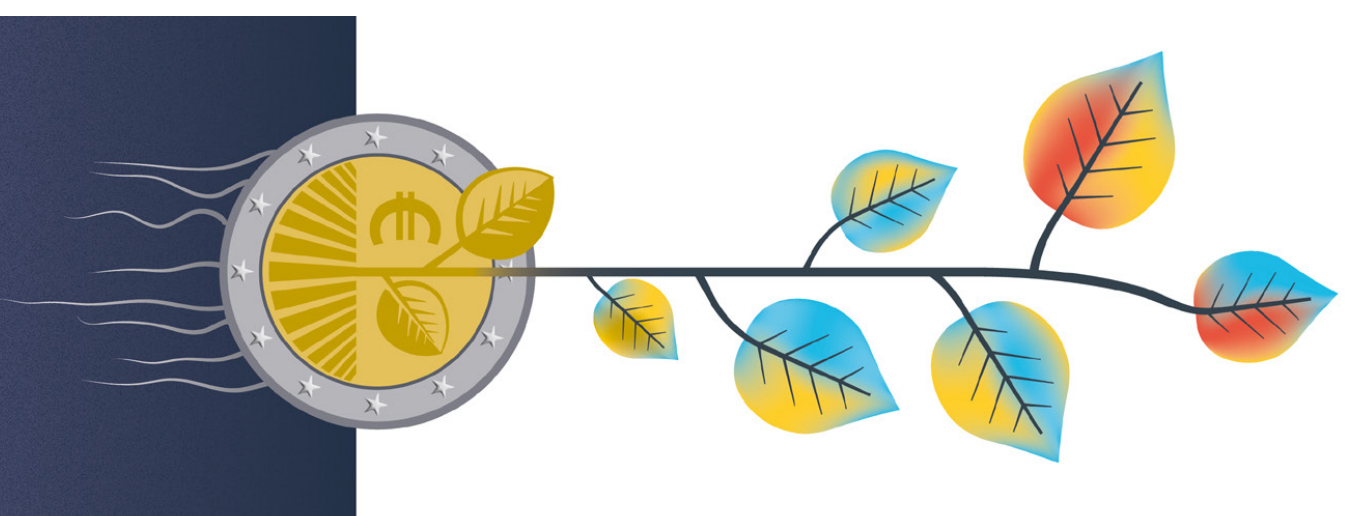
En guise d'incitation, les produits financiers « verts » pourraient être exonérés d'impôts, tandis que les produits financiers « noirs » pourraient être surchargés.

Les fonds publics, en particulier le Fonds de compensation et le Fonds souverain intergénérationnel, doivent mener une politique d'investissement durable et transparente. Les investissements dans des entreprises nuisibles au climat doivent être exclus des portefeuilles d'investissement, de même que les investissements dans des entreprises du secteur de l'énergie nucléaire et des entreprises qui ne respectent pas les droits humains. Un organe consultatif doit être mis en place pour soutenir les fonds dans le développement continu de la politique d'investissement et pour assurer la conformité avec le développement durable.

Le Luxembourg est exposé aux risques économiques liés aux combustibles fossiles de plusieurs manières. Le pays est dépendant des importations de combustibles fossiles et le budget de l'État est alimenté dans une large mesure par les ventes de combustibles. La place financière luxembourgeoise, qui génère environ un tiers du produit intérieur brut, supporte un risque supplémentaire considérable en raison des investissements des sociétés de fonds dans les énergies fossiles. Il existe un intérêt direct à protéger la place financière contre les risques des actifs échoués (« stranded assets »).

Voir également

1. Objectif de réduction des gaz à effet de serre
3. Structures cohérentes
15. Éducation durable



15. LA PROTECTION DU CLIMAT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN TANT QUE COMPOSANTES INTÉGRALES DES CONCEPTS ÉDUCATIFS

L'éducation formelle et informelle est une composante importante de la protection du climat et du développement durable. Si chaque être humain consommait autant de ressources que les citoyens luxembourgeois, nous aurions besoin de huit planètes. Chacun d'entre nous consomme quatre fois et demie plus de matières premières que le citoyen moyen du monde. Pour provoquer un changement social, il faut soutenir le changement de mentalité à tous les niveaux. La transformation a besoin de l'éducation pour être durable.



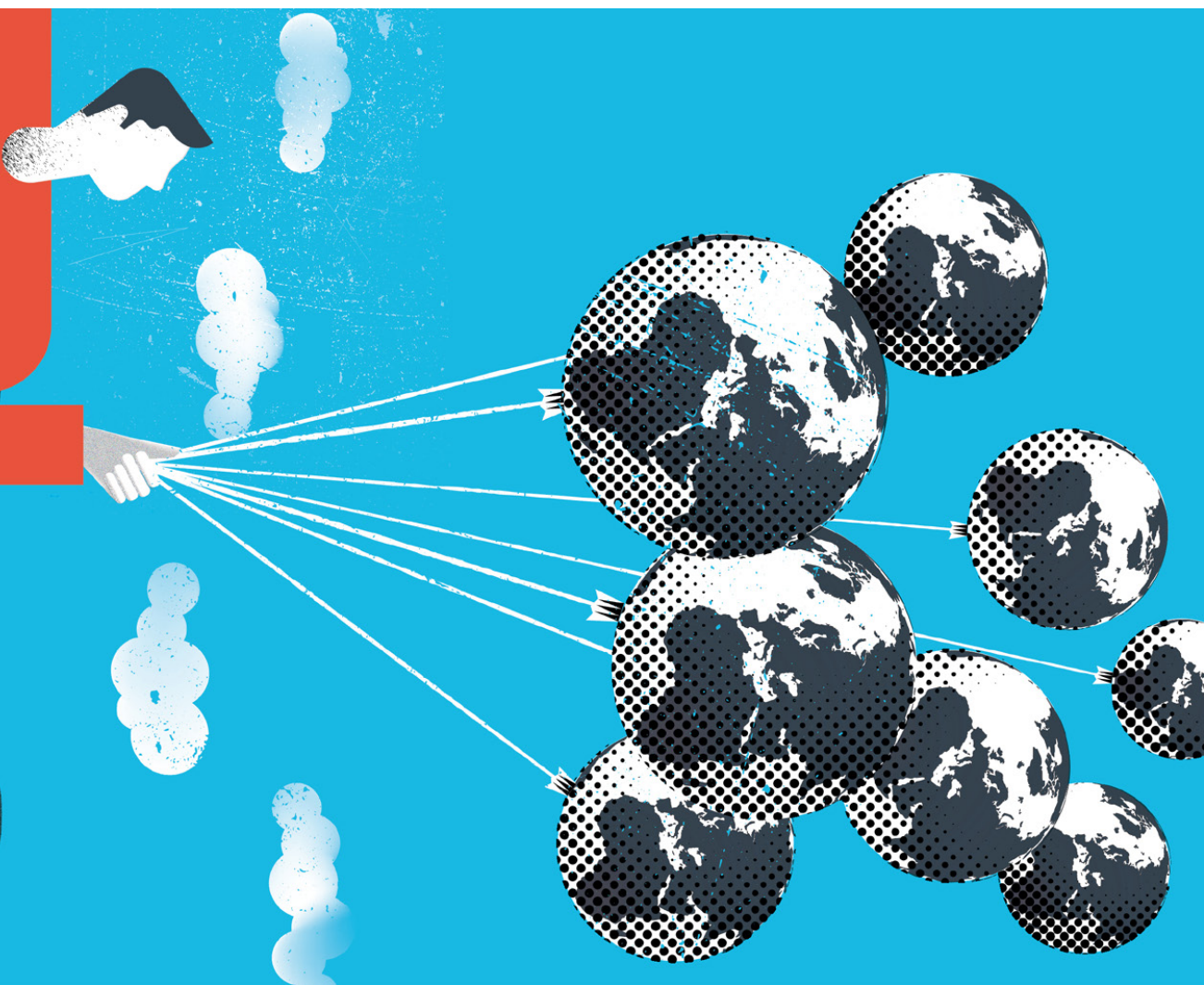
Votum Klima demande au nouveau gouvernement d'aligner et d'adapter ses concepts éducatifs de manière à soutenir des pratiques responsables. Les plans d'études doivent être examinés quant à leur cohérence en matière de développement durable et adaptés si nécessaire.

Les établissements d'enseignement formel peuvent soutenir des multiplicateurs importants en vue d'un changement social durable. Il est important d'atteindre tout le monde, de rendre la durabilité tangible et compréhensible, de souligner les opportunités sous-jacentes, mais aussi les nécessités et simplement de transmettre le plaisir de participer.

Les modes de vie régénératifs doivent être vécus afin d'apporter les changements sociaux nécessaires. Il ne s'agit de rien de moins que de façonner notre avenir ensemble.

Voir également

1. Objectif de réduction des gaz à effet de serre



Copyright 2018, Votum Klima

Contact

Martina Holbach, Greenpeace Luxemburg

Paul Polfer, Mouvement Ecologique

Dietmar Mirkes, ASTM

Carole Reckinger, Caritas Luxembourg

Alexander Feldmann, etika

Véronique Faber, Cercle de Coopération

votumklima.lu

Votum Klima est né de la conviction que les organisations de protection de l'environnement, les organisations de développement et les organisations sociales doivent agir ensemble dans la lutte contre le changement climatique. Depuis 2009, nous nous engageons pour le redressement de la politique climatique et énergétique luxembourgeoise.

